

DLSI

Exercice clos le 31 décembre 2012

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

ACCOUNTAUDIT
Immeuble Les Thiers
4, rue Piroux
54048 Nancy Cedex
S.A.S. au capital de € 103.500

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Nancy

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Europe
20, place des Halles
B.P. 80004
67081 Strasbourg Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

DLSI

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DLSI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Comme mentionné au paragraphe « Fonds de commerce » de l'annexe aux comptes annuels, un test de valeur de ces actifs a été réalisé au 31 décembre 2012 sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Les fonds de commerce, dont notamment deux zones géographiques représentant un montant de K€ 8.965, n'ont pas fait l'objet de dépréciation, compte tenu des hypothèses relatives à la prise en compte du crédit d'impôt pour la compétitivité et pour l'emploi décrites en note « Fonds de commerce » de l'annexe. Compte tenu de l'absence de visibilité sur la pérennité de cette mesure et de la sensibilité des tests de dépréciation à ce dispositif, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier si une dépréciation de ces fonds de commerce est nécessaire et pour quel montant.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

• Evaluation des titres de participation :

Votre société détient des titres de participation pour un montant de € 10.391.058 inscrits à l'actif du bilan. La note n° 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe présente les principes d'évaluation de la valeur actuelle desdits actifs et l'éventuelle nécessité de constituer des provisions au cas où cette valeur serait inférieure à la valeur d'origine.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les valeurs actuelles, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Nous nous sommes également assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

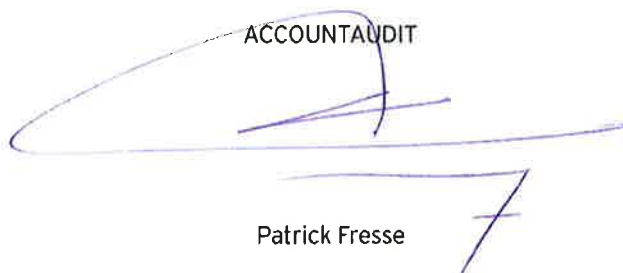
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

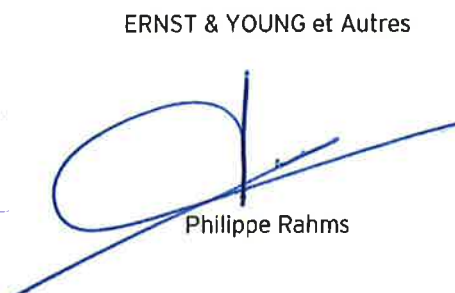
A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nancy et Strasbourg, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

ACCOUNTAUDIT

Patrick Fresse

ERNST & YOUNG et Autres

Philippe Rahms

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

①

BILAN – ACTIF

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : D.L.S.I. Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
 Adresse de l'entreprise : AVENUE JEAN ERIC BOUSCHÉ FORBACH Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 3 8 9 4 8 6 7 5 4 0 0 2 8 3 Néant *

				Exercice N clos le		N-1		
				3 1 1 2 2 0 1 2	3 1 1 2 2 0 1 1			
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
Capital souscrit non appelé (D)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	3640	AC	3640		296	
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	241247	AG	181450	59797	58810	
	Fonds commercial (1)	AH	19466724	AI	30450	19436274	19436274	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	2567488	AU	1902754	664734	737078	
Immobilisations en cours	AV		AW			10796		
Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU	10391058	CV		10391058	6079324	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF	176785	BG		176785	236656	
Autres immobilisations financières *	BH	399770	BI		399770	404145		
TOTAL (II)	BJ	33246713	2118294	BK	31128419	26963379		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	154290	BW		154290	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	29436436	BY	94168	29342268	38166592
		Autres créances (3)	BZ	4055663	CA	48800	4006863	3903046
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	204982	CE	86975	118006
Disponibilités	CF		521005	CG		521005	783614	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	193883	CI		193883	229743	
	TOTAL (III)	CJ	34566259	CK	229944	34336315	43205915	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	134247			134247	330281	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	67947218		IA	2348237	65598981	70499575	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	67432	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Copyright © cegi (2013)

N° 2050

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2013

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Copyright © cegi(2013)

N° 2051

Désignation de l'entreprise <u>D.L.S.I.</u>		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5082980...)	DA	5082980	5082980
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	3889946	3889946
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	508298	508298
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	4933972	3902986
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1056936	1793434
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	134093	116319
	TOTAL (II)	DL	15606226	15293963
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	134247	330281
	Provisions pour charges	DQ	179308	152730
	TOTAL (III)	DR	313555	483010
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	19195684	21211671
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	4734768	3559172
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1287263	1333928
	Dettes fiscales et sociales	DY	23407866	28102937
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	688423	
Autres dettes	EA	365197	514894	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	49679200	54722602	
Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	65598981	70499575	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	49531526	53864948	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	13509758	12693094	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : <u>D. L. S. I.</u>					Néant <input type="checkbox"/>	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI	130121367 155937994	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	130121367 155937994	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	3718977 3060979	
	Autres produits (1) (11)			FQ	10892 3911	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	133851236 159002883
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	294985 253739	
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	7175333 8687755	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	4595374 5209833	
	Salaires et traitements *			FY	89721834 106533671	
	Charges sociales (10)			FZ	29182793 34140081	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	229721 270090
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	67371 260419
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	38800
	Autres charges (12)			GE	1962659 1467394	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	133230070 156861781
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)				GG	621166 2141103	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	1144265 918988	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	12481 21497	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	196033 107408	
	Différences positives de change			GN	8 3398	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	1464	
Total des produits financiers (V)				GP	1352787 1052755	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	3859 6343	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	592499 769989	
	Différences négatives de change			GS	209657 181806	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	806014 958137	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	546773 94618	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - I + III - IV + V - VI)				GW	1167939 2235721	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise D. L. S. I.		Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	325614	414683	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	134518	1343469	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	460132	1758153	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	367402	421540	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	134118	1342786	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	44352	25704	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	545872	1790030	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(85739)	(31877)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	25263	410410	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	135664155	161813791	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	134607219	160020358	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1056936	1793434	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	5760	5760
			IG		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *			
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	1144241	888944	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	57805	30044	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	3463326	2842283	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	637327	610442	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N				
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amortissement Dørogatoire		17774			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
		Charges antérieures	Produits antérieurs		
Charges et Produits s/ CLIENTS et Divers		350429	325614		

Copyright © cegi(2013)

SOCIETE D.L.S.I. SA

SA AU CAPITAL DE €. 5 082 980 EUROS

SIRET 389 486 754 00283

Avenue Jean Eric Bousch CS 40163

57603 FORBACH CEDEX

ANNEXE AU BILAN

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 établis en euros et caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	:	65 598 981 €
- Total des produits du compte de résultat ... :		135 664 155 €
- Résultat de l'exercice	:	1 056 936 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 Janvier au 31 Décembre 2012.

Les notes ou tableaux, dont un récapitulatif figure ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis en date du 31/12/2012

Par Le Directeur Financier.

INFORMATIONS
ELEMENTS DE L'ANNEXE

NOTE N°

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Méthodes d'évaluation
- Calcul des amortissements et des provisions
- Changements de méthode, Dérogations
- Informations complémentaires pour donner l'image fidèle

01

II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat de l'actif immobilisé
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Réévaluation
- Frais d'établissement
- Frais de recherche appliquée et de développement.
- Fonds commercial
- Intérêts immobilisés
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant

02

03

04

05

NA

NA

NA

NA

06

NA

NA

• Avances aux dirigeants	NA
• Produits à recevoir	07
• Charges à payer	08
• Charges et produits constatés d'avance	09
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	10
• Ecart de conversion	11
• Composition du capital social	12
• Parts bénéficiaires	NA

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

• Crédit-bail	13
• Engagements financiers	14
• Dettes garanties par des sûretés réelles	NA
• Identités des sociétés-mères consolidant les comptes de la société	NA
• Liste des filiales et participations	15
• Eléments concernant les entreprises liées et les participations	16
• Capitaux propres	17
• Produits et charges Exceptionnels	18
• Variation des Impôts différés ou latents	19
• Honoraires des commissaires aux comptes	20

IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

NA = non applicable, NS= non significatif

ANNEXE - NOTE N° 01

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(code de commerce : Article 9, 11 - décret n° 83.1020 : articles 7, 21 et 24)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation
Permanence des méthodes
Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	:	
Agencements et aménagements	: L	10 % à 20 %
Installations techniques.....	: L	10 %
Matériel et outillage industriels ... :	L	20 %
Matériel de transport	: L	25 %
Mobilier et matériel de bureau	L	20 % à 33 1/3 %

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité estimée à partir d'éléments de rentabilité et de flux prévisionnels de trésorerie.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, frais d'actes ou commissions) des titres de participations sont fiscalement incorporés au prix de revient des titres et amortis sur 5 ans au titre des amortissements dérogatoires. Les frais sont comptablement incorporés au coût d'entrée des titres.

Fonds de commerce :

Pour les fonds de commerce, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

Lorsque les actifs testés ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants, le plus petit groupe d'actifs incluant l'actif testé qui génère des flux de trésorerie indépendants est alors testé (unité génératrice de trésorerie).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable, la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie générés par l'unité génératrice de trésorerie. Ces flux de trésorerie ont été déterminés sur les bases suivantes :

- le prévisionnel 2013, année de référence, établi par les commerciaux et validé par la direction,
- le résultat de l'agence sur les années passées pour estimer le % de rendement à venir
- une actualisation de 11,00% et une progression du chiffre d'affaires estimée pour les années suivant l'année de référence. Au-delà de 2016, la société a appliqué un taux d'inflation de 1.5% aux projections de flux de trésorerie. Le taux d'actualisation correspond à : (coût des fonds propres soit 13.6 % x part des fonds propres soit 74 %) + (coût de la dette après impôt soit 3 % x part de la dette soit 26 %). Le coût des fonds propres correspond au taux d'intérêt de l'OAT à 10 ans, auquel s'ajoute une prime de marché actions et une prime de risque spécifique

Les tests de perte de valeur sont effectués au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie. Ces dernières ont été alignées sur les agences ou des regroupements d'agences par zone géographique.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable du fonds de commerce, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Les tests de dépréciation réalisés à fin 2012 intègrent une hypothèse d'augmentation de l'activité globale en 2013 de l'ordre de 1.5 %.

Sur la base des tests de dépréciation effectués à fin 2012, aucune unité génératrice de trésorerie ne nécessite de dépréciation de ses actifs.

Actuellement deux UGT, auxquelles est attaché un montant total de K€ 8 965 de fonds de commerce, sont en difficulté, mais il faut prendre en considération la mise en place du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et pour l'emploi) dans l'amélioration de la rentabilité future. Dans nos calculs, le CICE est intégré à hauteur de 80 % du crédit d'impôt estimé, soit 3,2 % de la masse salariale concernée en 2013 et 4,8 % en 2014 et les années à venir, en considérant que le dispositif sera maintenu au-delà de la période des prévisions détaillées.

La prise en compte de respectivement 70% ou 90% du CICE attendu dans les projections de flux de trésorerie au lieu de 80% entraînerait une variation de plus ou moins M€ 5,0 de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie en France.

Un CICE intégré en dessous de 76% conduirait à comptabiliser une dépréciation sur certaines UGT.

Nous pensons raisonnablement pouvoir dégager les résultats en rapport aux U G T qui à ce jour sont difficiles. Nous notons également que nos confrères considèrent le Travail Temporaire en France comme une seule et unique U.G.T.

Engagement Retraites

Le calcul de l'engagement retraite découle d'une hypothèse de calcul prenant en compte les points suivant Turn-over de 2%, une augmentation salariale moyenne de 2%, âge de la retraite 70 ans avec un taux d'actualisation de 4.5% et des charges sociales de 40%. Le calcul étant réalisé individuellement pour chaque salarié.

Créances & dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Pour les opérations de mobilisation de créances, la société, considérant qu'il s'agit d'un seul et même compte de trésorerie, comptabilise globalement ces opérations.

Opérations en devises

Si de telles opérations ont eu lieu, les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

ANNEXE - NOTE N° 02

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

(décret n° 83.1020 : article 24)

Ces informations sont données par le tableau 2054 N ci-joint.

ANNEXE - NOTE N° 03

ETAT DES AMORTISSEMENTS

(décret n° 83.1020 : article 24)

Ces informations sont données par le tableau 2055 N ci-joint.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Copyright © cegi(2013)

N° 2054

Désignation de l'entreprise <u>D.L.S.I.</u>										Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A			IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
							1		2	3		
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ	8272		D8				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	20012396		KE	13368			
CORPORELLES	Terrains				KG			KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ			KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM			KN	KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP			KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS			KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1656202		KW	KX 87966		
		Matériel de transport *				KY	16018		KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1002213		LC	LD 66000		
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH	10796		LI	LJ			
	Avances et acomptes				LK			LL	LM			
	TOTAL III				LN	2685229		LO	LP 153965			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M	8T			
	Autres participations				8U	6079324		8V	8W 4311734			
	Autres titres immobilisés				IP			IR	IS			
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	640801		IU	IV 245035			
	TOTAL IV				LQ	6720125		LR	LS 4556769			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	29426022		ØH	ØJ 4724102				
CADRE B			IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
							1		3		4	
							par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN			ØØ	4632		DØ 3640	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO			IV	317793		IW 19707971	
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY 1Z	
	Constructions	Sur sol propre			IQ			MA			MB 1C	
		Sur sol d'autrui			IR			MD			ME 1F	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS			MG			MH 1I	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ			MK 1L	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU	77584		MM	1666584		MO 1666584
		Matériel de transport				IV			MP	16018		MR 16018
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	183327		MS	884886		MU 884886
	Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW 1X	
	Immobilisations corporelles en cours				MY	10796		MZ	10796		NA 1B	
Avances et acomptes				NC			ND			NE 1D		
TOTAL III				IY	271706		NG	2567488		NI 2567488		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			ØW 10391058	
	Autres participations				IO			ØX	10391058		ØZ 10391058	
	Autres titres immobilisés				II			2B			2D 576555	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	309281		2E	576555		2G 10967613	
	TOTAL IV				I3	309281		NJ	10967613		2H 10967613	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	903412		ØK	33246713		ØM 33246712		

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	D.L.S.I.	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	----------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	7975	EL	1517	EM	5852	EN	3640
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	383193	PF	7454	PG	178747	PH	211900
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1109945	QE	151296	QF	81743	QG	1179498
	Matériel de transport	QH	13370	QI	2191	QJ		QK	15561
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	814041	QM	76982	QN	183327	QO	707695
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	1937356	QV	230468	QW	265070	QX	1902754
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	2328524	ØP	239439	ØQ	449669	ØR	2118294

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles	TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	TOTAL IV	NL			NM			NO	17774		
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	17774		
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW			NY			NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE - NOTE N° 04

ETAT DES PROVISIONS

(décret n° 83.120 : article 24)

Cette information est fournie dans le tableau 2056 N ci-joint, qui reprend les provisions pour risques et charges ainsi que les provisions pour dépréciation.

Les provisions pour risques et charges sont constituées par l'IDR et une provision pour risque de change.

Pour le calcul de l'IDR, il s'agit d'une méthode prospective avec calcul des droits au jour de la retraite ramené au prorata des droits acquis avec l'ancienneté au jour de la clôture.

Ce calcul tient compte des paramètres financiers suivants :

- âge de départ 70 ans
- turn-over 2 %
- augmentation moyenne annuelle des salaires 2 %
- taux d'actualisation 4,5 %
- charges sociales 40 %
- tableau de mortalité différent pour les hommes et les femmes (TH002 et TF0002)

ANNEXE - NOTE N° 05

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

(décret n° 83.1020 : article 24)

Ces renseignements figurent dans le tableau 2057 N ci-joint.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits, sont notamment constitués :

- d'un montant de 13 453 K€, représentant une mobilisation de créances qui est garantie par le poste clients pour un montant de créances de 21 436 K€.
- de 5 728 K€ d'emprunts auprès des établissements bancaires. Le 2 février 2011, DLSI a souscrit un emprunt d'une durée de 5 ans et d'un montant de 7.250 k€ auprès du CIC EST et de la BPLC. A fin 2012, le capital restant dû s'élève à 4 831 k€. Cet emprunt est assorti de l'obligation de respecter des ratios financiers qui sont en cours d'adaptation avec la banque en fonction de l'arrêté des comptes consolidés. Dans cette attente, la totalité du capital restant dû a été classée en dettes courantes à fin 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise <u>D. L. S. I.</u>		Néant <input type="checkbox"/> *						
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées								
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF				
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
Amortissements dérogatoires	3X	116319	TM	17774	TN	TO	134093	
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I	3Z	116319	TS	17774	TT		TU	134093
Provisions pour risques et charges								
Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
Provisions pour pertes de change	4T	330281	4U		4V	196034	4W	134247
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	152730	4Y	26578	4Z		5A	179308
Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z	483011	TV	26578	TW	196034	TX	313555
Provisions pour dépréciation								
sur immobilisations	- incorporelles	6A	134118	6B		6C	134118	6D
	- corporelles	6E		6F		6G		6H
	- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients	6T	282449	6U	67371	6V	255652	6W	94168
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	131917	6Y	3858	6Z		7A	135775
TOTAL III	7B	548484	TY	71229	TZ	389770	UA	229944
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1147814	UB	115581	UC	585804	UD	677592
Dont dotations et reprises								
- d'exploitation			UE	67371	UF	255652		
- financières			UG	3859	UH	196033		
- exceptionnelles			UJ	44352	UK	134118		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.J.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2013

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : D.L.S.I. Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	176785	UR	28563	US	148222				
	Autres immobilisations financières	UT	399770	UV	104208	UW	295562				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	510303		510303						
	Autres créances clients	UX	28926133		28926133						
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * / antérieurement constituée * UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	86815		86815						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	79882		79882						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	385147		385147					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	315913		315913					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	219335		219335					
	Groupe et associés (2)	VC	1998596		1998596						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	969975		969975						
	Charges constatées d'avance	VS	193883		193883						
	TOTAUX		VI	34262537	VU	33818753	VV	443784			
RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	13516558		13516558						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	5679125		5531451		147674				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	602564		602564						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1287263		1287263						
Personnel et comptes rattachés		8C	4655602		4655602						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8606615		8606615						
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6648678		6648678						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3496972		3496972						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	688423		688423						
Groupe et associés (2)		VI	4132204		4132204						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	365197		365197						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	49679200	VZ	49531526		147674				
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2821755								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright © cegi(2013)

ANNEXE - NOTE N° 06

FONDS COMMERCIAL

(décret n° 83.1020 : article 19)

Suite aux opérations de fusion de 2011, en 2012, nous avons sortis deux fonds de commerce qui étaient dépréciés à 100 %, les fonds commerciaux inscrits à l'actif du bilan au 31 décembre 2012 sont les suivants :

Montants en €	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
DROIT AU BAIL REIMS	33 894	0	33 894
DROIT AU BAIL LONGWY	10 671	0	10 671
DROIT AU BAIL ROUEN	22 867	0	22 867
FONDS DE COMMERCE ORSAY	52 000	0	52 000
FONDS DE COMMERCE TRAIT D UNION	330 000	0	330 000
FONDS DE COMMERCE MEN STECK	347 980	30 450	317 530
FONDS DE COMMERCE ARCINTERIM	277 631	0	277 631
FONDS DE COMMERCE ALARYS	499 359	0	499 359
FONDS DE COMMERCE EID	1 003 310	0	1 003 310
FONDS DE COMMERCE CRITER	686 021	0	686 021
FONDS DE COMMERCE EIS HAGUENAU	145 000	0	145 000
FONDS DE COMMERCE SATEM ST SAULVE	312 500	0	312 500
FONDS DE COMMERCE EXESS PACA	2 460 000	0	2 460 000
FONDS DE COMMERCE EXESS ILE DE France	540 000	0	540 000
MALI DE FUSION ALARYS	125 041	0	125 041
MALI TECHNIQUE SIL	692 982	0	692 982
MALI TECHNIQUE MS INTERIM	329 056	0	329 056
MALI TECHNIQUE ARCADINTER	922 867	0	922 867
MALI TECHNIQUE BAT	1 375 668	0	1 375 668
MALI TECHNIQUE BAT PROVENCE	455 900	0	455 900
MALI TECHNIQUE MB SERVICES	828 100	0	828 100
MALI TECHNIQUE ELITE	537 476	0	537 476
MALI TECHNIQUE ET 3000	1 879 897	0	1 879 897
MALI TECHNIQUE ELS	2 164 700	0	2 164 700
MALI TECHNIQUE ALARYS HOLDING	3 433 803	0	3 433 803
TOTAL	19 466 724	30 450	19 436 274

ANNEXE - NOTE N° 07

PRODUITS A RECEVOIR

(décret n° 83.1020 : article 23)

Comptes de tiers

4387 Organismes sociaux à Recevoir	22 562
4487 Etat produits à recevoir	501
4687 Produits à recevoir sur débiteur et créditeurs divers.....	700 418

Comptes financiers

5187 Intérêts courus à recevoir	2 631
TOTAL	726 112 €

ANNEXE - NOTE N° 08

CHARGES A PAYER

(décret n° 83.1020 : article 23)

MONTANT DES CHARGES A PAYER

MONTANT

EMPRUNTS & DETTES RATTACHEES A LA PARTICIPATION DES SALARIES

168840 Intérêts courus sur emprunts et dettes assimilées	1 198
168820 Intérêts courus sur dettes rattachées à la Participation	172 761

COMPTES DE TIERS

4081	Fournisseurs - factures non parvenues..	232 800
4084	Fournisseurs d'immobilisations, factures non parvenues	688 423
4088	Fournisseurs - intérêts courus	
4198	R.R.R. à accorder, avoirs à établir	355 196
4219	Salaires à payer	354 340
4282	Dettes provisionnées pour congés à payer	627 580
4284	Dettes provisionnées pour participation des salariés	0
4286	Personnel - autres charges à payer	202 721
4380	Charges à payer aux organismes sociaux	366 824
4486	Charges à payer à l'état.....	3 443 710
4558	Intérêts courus sur comptes d'associés.	
4588	Intérêts courus sur opérations faites en commun avec un G.I.E. associé	
4686	Charges à payer sur débiteurs et créditeurs divers	10 000

COMPTES FINANCIERS

5186	Intérêts courus à payer (banques, étab. financiers et assimilés) ...	6 800
------	--	-------

TOTAL 6 462 353 €

Les intérêts courus des comptes courants, ont fait l'objet d'une facturation au 31/12/2012, concernant les sociétés du groupe sur la base de rémunération de 3 % l'an.

ANNEXE - NOTE N° 09

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(décret n° 83.1020 : article 23)

4860 Charges constatées d'avance	193 883 €
----------------------------------	-----------

ANNEXE - NOTE N° 10

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICE

(décret n° 83.1020 : article 23)

NEANT

ANNEXE - NOTE N° 11

ECARTS DE CONVERSION

(décret n° 83.1020 : article 24)

Au 31/12/2012, il a été comptabilisé un écart de conversion actif d'un montant de 134 247 €, correspondant à la perte de change latente se rapportant à des emprunts en francs suisses réalisés en 2008 et 2009 auprès du crédit agricole et de L C L, cette perte latente est comprise dans les provisions pour risque pour le même montant.

ANNEXE - NOTE N° 12

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(décret n° 83.1020 : article 24)

ACTIONS / PARTS SOCIALES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
- composant le capital social au début de l'exercice..	2 541 490	2
- remboursées pendant l'exercice.		
- composant le capital social en fin d'exercice	2 541 490	2

ANNEXE - NOTE N° 13

CREDIT-BAIL

(décret n° 83.1020 : article 53)

CREDIT BAIL MOBILIER

Eléments non significatifs

CREDIT BAIL IMMOBILIER

Néant

ANNEXE - NOTE N° 14

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(décret n° 83.1020 : article 24)

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	0 €
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	179 308 €
DLSI s'est porté caution sur un prêt de trésorerie à la société Dlsi Luxembourg au profit de la BGL BNP PARISBAS pour	100 000 €
Nantissement de fonds de commerce	Voir détail ci-dessous
Nantissement de Titres.....	Néant

1/ Nantissement de fonds de commerce

Le Crédit Lyonnais a nanti le fonds de commerce « ELS » à TAVERNY, en contrepartie du prêt de 2 200 000 €

Montant restant dû au 31/12/2012 : 674 940 €
Pour un montant initial de : 2 200 000 €

Le CIC EST et la BPLC ont nanti les fonds de commerce « EXCESS» et « ALARYS » en contrepartie du prêt de 7 250 000 €

Montant restant dû au 31.12.2012 : 4 831 500 €
Pour un montant initial de 7 250 000 €

ENGAGEMENTS RECUS

Garanties d'actif et de passif

Pour l'acquisition du groupe ALARYS SAS, les précédents actionnaires (Mr GORLIER et SG INVEST) ont consentie dans une convention du 5 janvier 2010, des garanties d'actif et de passif. Le montant de la garantie est de 245 000 € jusqu'au 31/01/2013.

Pour les acquisitions de 2012, des garanties d'actif et de passif sont en cours de réalisation et débiteront en 2013 pour GI-V, CH-V et MT INTERIM.

DLSI est dépositaire d'un retour à meilleur fortune, concernant sa filiale DLSI GMBH pour un montant de 117 381 €.

ANNEXE - NOTE N° 15

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
(décret n°83.1020 : article 24)

	SA DLSI Luxembourg	DLSI GmbH	PEMSA SA	MARINE INT.	DLSI POLSKA	TERCIO	GI - V	CH - V	MT INTERIM
Capital	300 000	50 000	82 000	100 000	48 000	100 000	120 000	100 000	80 000
Réserves et report à nouveau	3 600 230	-286 80	2 027 689	-83 467	249 178	-14 212	94 049	42 185	802 136
Valeur brut des titres détenus	3 952 500	50 000	3 339 752	51 000	30 927	100 000	578 882	531 623	1 716 373
Valeur nette des titres détenus	3 952 500	50 000	3 339 752	51 000	30 927	100 000	578 882	531 623	1 716 373
Quote-part de capital détenu	100	100	86,5	51	50	100	100	100	100
Avances consenties	0	167 392	0	348 933	168 430	1 295 675	18 165	0	
Avances reçues	1 487 617	0	695 421	0	0	0			402 384
Engagements donnés (*1)	100 000								
Engagements reçus		117 381							
Chiffre d'affaires HT	13 072 750	1 645 393	30 394 816	2 117 589	1 155 323	3 198 873	2 954 977	2 993 129	4 256 716
Résultats	168 721	-19 451	649 818	20 368	132 301	953	-38 935	29 765	71 891
Dividendes distribués	600 000	0	579 854	0	0	0			0

ANNEXE - NOTE N° 16

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Postes	liées	Participations
Participations		10 391 058
Créances sur Participations		1 989 431
Dettes financières	1 522 670	2 585 421
Fournisseurs		0
Clients et comptes rattachés		0
Produits de Participations		1 102 565
Autres dettes	0	0
Charges financières		57 806
Produits financiers		41 676

ANNEXE - NOTE N° 17

CAPITAUX PROPRES

	Nbre Actions	Capital	Réserves	Provisions réglementées	Résultat Ex.	Capitaux Propres	Dividendes versés
Capitaux Propres au 31/12/2011	2 541 490	5 082 980	8 301 230	116 319	1 793 434	15 293 963	
Augmentation réduction capital sur valeur nominale d'origine	0	0	0			0	0
Affectation Résultat 2011			1 030 987		- 1 793 434	-762 447	762 447
Résultat 2012				17 774	1 056 936	1 074 710	
Capitaux propres au 31/12/2012	2 541 490	5 082 980	9 332 217	134 093	1 056 936	15 606 226	

ANNEXE – NOTE N° 18

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Cette information est fournie dans le tableau 2053 ci-joint

CHIFFRE D’AFFAIRES PAR PAYS

- France	123 714 553 €
- Union Européenne	6 406 813 €

EFFECTIF au 31/12/2012 3 841 personnes.

Le nombre d’heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF représente 15 047 HEURES à fin 2012.

Suivi du litige relatif à l’acquisition de PEMSA SA

Ce litige a été soldé définitivement en 2012 par le règlement d’un complément de prix de 1.8 millions de CHF.

ANNEXE – NOTE N° 19

VARIATION DES IMPOTS DIFFERES OU LATENTS

NATURE	01/01/2012		Variation		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges non déductibles temporairement						
<u>A déduire l'année suivante</u>						
. Participation des salariés	0		0	0	0	0
. Organic	258 138		219 387	258 138	219 387	0
. Provision pour perte de change	330 280		134 247	330 280	134 247	0
. Ecart de conversion actif		330 280	330 280	134 247		134 247
. Provision sur titres	83 116		86 975	83 116	86 975	0
<u>A déduire ultérieurement</u>						
. Provision IFC	152 730		179 307	152 730	179 307	0
. Autres						
	824 264	330 280	950 196	958 511	619 916	134 247
Impôt correspondant (taux 33,33%)					485 669	
CREDIT IMPOT FUTUR					161 890	

ANNEXE – NOTE N° 20

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En €	Ernst & Young	Account Audit
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés.	37 500	37 500
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0	0
Total	37 500	37 500

Evènement post exercice.

Evénements subséquents : Les sociétés CH-V, GI-V et MT Interim ont fait l'objet d'une décision de transmission universelle de patrimoine le 30 novembre 2012. La comptabilisation de ces opérations a été effectuée à la fin du délai d'opposition des créanciers, soit le 1er janvier 2013.

Aucun autre événement significatif n'est à noter à ce jour pour l'exercice 2013